

BOTTERENS

votre bulletin d'informations communales

Infos



Photo Roland Schmutz www.noir-blanc.ch



www.botterens.ch

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42

Ruffieux Robert 079/659.70.28

Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43

Ruffieux Cédric 079/385.26.56

MENUISERIE GERALD RUFFIEUX



Rte de Botterens 95 - 1652 BOTTERENS

Tél. 026 921 26 68 - 079 173 28 74

Fax 026 921 28 41 - gerald.ruffieux@bluewin.ch

Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

SOMM IRE

- 4 Administration communale
- 5 Autorités communales
- 6 Gestion des déchets
- 7 Baby-sitting – Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant
- 8 Convocation à l'Assemblée communale du 14 décembre 2020
- 9 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 septembre 2020
- 18 Passeport vacances de la Gruyère
- 19 Souvenirs de la crèche vivante 2019
- 22 Infos « Seniors »
- 25 St-Nicolas
- 27 Remplacement des bancs en collaboration avec la société de jeunesse

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le **20 du mois précédant la publication** à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Route de Villarbeney 11 – 1652 Villarbeney

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 – 19.00 heures
jeudi 10.00 – 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
 caisse@botterens.ch
 ☎ 026 921 18 37



☞ Fermeture de l'administration communale durant les Fêtes de fin d'année du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021



Conseil Communal

Dominique Macheret Syndic

079 250 67 21

026 921 04 05

dominique.macheret@fr.ch

Administration générale

ARG

ASLG

Finances

Routes/déneigement/éclairage

Robert Ruffieux vice-Syndic

079 659 70 28

026 921 27 30

ruffieuxmr@bluewin.ch

Agriculture et montagnes

AICG

Eau potable

Epuration des eaux

Sport et loisirs

Hervé Moser conseiller communal

079 688 65 62

h.moser@acolad.ch

Ecoles et accueil extrascolaire

Curatelles

Ordre public et naturalisations

Protection civile - ORCOC

Michael Richoz conseiller communal

076 398 23 52

m.richoz@morand-sa.ch

Aménagement du territoire

Constructions / Energie

Culture et tourisme

Démoustication

Olivier Risse conseiller communal

079 565 20 18

026 913 93 43

orisse@hispeed.ch

Affaires sociales et santé

Cimetière

Feu

Forêts

Voirie et déchetterie

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie communale :

- mercredi 17.30 – 19.00 heures
- samedi 09.00 – 11.00 heures
-



La déchetterie sera ouverte aux horaires usuels les 23, 26 et 30 décembre 2020 ainsi que le 2 janvier 2021.

Evacuation des déchets verts :

Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veuillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Recharge de votre carte

L'appareil de recharge se situe devant l'entrée principale de la halle polyvalente à Corbières.



Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes filles se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Aebischer Ophélie 2003	
Ch. de Châtel 54 – Botterens	079 284 23 74
Barras Emilie 2003	
Impasse du Jordil 7 – Villarbeney	079 905 48 37
Brügger Gaëlle 2000	
Rte du Chamois 38 – Botterens	079 589 31 36
De Campos Mafalda 2001	
Rte du Villard 3 – Botterens	078 661 67 14
Ruffieux Céline 1998	
Imp. du Jordil 25 – Villarbeney	079 128 61 76
Ruffieux Estelle 2004	
Ch. de Châtel 15 – Botterens	079 919 77 85



Une solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant ?

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86

L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. **A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agréée.**

Atelier de jeux et bricolages "Arc-en-ciel" / 026 921 19 17

Atelier de jeux et bricolages ouvert aux enfants de 2,5 ans à 4, 5 ans à raison de 2 x 2 heures par semaine. Mme Annamaria Schaller, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96

La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens/ www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes

Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.

Convocation à l'Assemblée communale du 14.12.2020

Les citoyennes et citoyens de la commune de Botterens sont convoqués en assemblée communale le lundi 14 décembre 2020, à 20.00 heures, au Restaurant Le Chamois

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 septembre 2020
2. Budget 2021
 - 2.1. Budget de fonctionnement 2021 et rapport de la commission financière
 - 2.2. Budget des investissements 2021 et rapport de la commission financière
 - 2.2.1. Investissement pour la réalisation d'un trottoir entre Botterens et Villarbeney
 - 2.2.2. Achat d'un silo pour l'entreposage et le chargement du gravier pour le déneigement
 - 2.2.3. Création d'un nouveau collecteur d'eau claire Chemin de l'Epenetta
 - 2.3. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2021
3. Approbation des modifications des statuts de l'Association intercommunale Sports en Gruyère (AISG)
4. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au Bureau communal, pendant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21.09.2020

Restaurant Le Chamois, lundi **21 septembre 2020**, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	58 citoyennes et citoyens
<u>Excusés</u>	M. M. Jaccottet M. G. Buchmann M. F. Tornare Famille Ch. Ruffieux
<u>Scrutateur</u>	M. J. Aebischer
<u>Secrétaire</u>	Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019
2. Comptes 2019
3. Approbation des modifications des statuts de l'ARG
4. Approbation des statuts d'Option Gruyère
5. Approbation de la modification du règlement scolaire de la Commune de Botterens
6. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des comptes 2019. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la

Feuille officielle du canton de Fribourg du 28 août 2020 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme un scrutateur. Ce dernier procède au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale et du caissier, ni de M. Emmanuel Dayer, Chef du projet Option Gruyère. 57 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal qui ne sont pas autorisés à voter pour les comptes.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de mars 2020. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 17 décembre 2019 est adopté par 54 voix et 3 abstentions.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Comptes 2019

Le Président passe la parole au caissier, M. Creux, pour la présentation des comptes de fonctionnement 2019.

En préambule, M. Creux indique que la fiduciaire Cuennet a procédé à la révision des comptes en date du 19 mai 2020 et que l'exercice 2019 se solde sur un très bon résultat.

Il présente ensuite les chiffres au beamer et fournit des explications là où des modifications sensibles sont intervenues en regard du budget 2019 et des comptes 2018.

Au chapitre 2, Mme M. Voltz demande si les charges liées à ce chapitre sont calculées en fonction du nombre d'enfants.

M. Creux répond que les charges liées à ce chapitre sont calculées en fonction du nombre d'habitants. Une pondération entre le nombre d'habitants et le nombre d'élèves intervient uniquement pour les frais relatifs au cercle scolaire primaire de Broc.

Au chapitre 3, M. J.-M. Trouillet s'interroge sur la différence entre le montant comptabilisé pour la contribution à l'AISG en 2019 en regard des comptes 2018.

M. Creux répond que ces montants correspondent à des charges liées au district. Ces montants nous sont communiqués par l'Association.

La présentation des comptes n'appelle aucune autre question. Le caissier annonce un excédent de revenus de Fr. 196'547.36.

M. Creux insiste sur le fait que les impôts irréguliers et conjoncturels représentent à eux seuls plus de Fr. 400'000.-. Ces montants sont susceptibles de varier considérablement d'une année à l'autre. Néanmoins, au vu des chantiers encore en cours dans la commune, de bons chiffres sont encore espérés à court terme.

Le Président passe aux comptes des investissements et redonne sans attendre la parole au caissier.

M. Creux présente les chiffres de ces comptes d'investissements 2019 qui n'appellent aucune remarque particulière. Ces comptes se soldent sur un investissement net de Fr. 134'171.80.

M. Creux poursuit avec la présentation des actifs et passifs du bilan 2019.

M. O. Flury rejoint la séance, il est 20h40. Le nombre de citoyens actifs présents est désormais porté à 58.

Le Président remercie M. Creux et donne la parole à R. Allemann pour la lecture du rapport de l'organe de révision et le préavis de la commission financière.

M. R. Allemann indique que l'organe de révision et la commission financière invitent l'Assemblée communale à adopter les comptes 2019 de la Commune de Botterens.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2019 de se prononcer à mains levées et rappelle que les membres du Conseil communal ne sont pas autorisés à voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2019 sont adoptés par 52 voix et 1 abstention.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et poursuit avec le point suivant :

3. Approbation des modifications des statuts de l'ARG

Le Président indique que lors de l'assemblée des délégués du 21 novembre 2019, les délégués ont approuvé la poursuite de l'alimentation financière du Fonds régional d'investissement de l'ARG jusqu'en 2036 à hauteur de Fr. 750'000.-- par année (art. 21) ainsi que quelques corrections de « toilettage ». L'entrée en vigueur des nouveaux statuts est fixée au 01.01.2021.

M. le Président fait lecture du message rédigé par l'ARG dans le cadre de la modification des statuts et passe au vote.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent les statuts de l'ARG tels que modifiés de se prononcer à mains levées.

Les statuts de l'ARG tels que présentés à l'assemblée sont adoptés par 38 voix et 20 absentions.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et poursuit avec le point suivant :

4. Approbation des statuts Option Gruyère

Le Président cède la parole à M. H. Moser pour la présentation de cette nouvelle association.

M. Moser indique qu'il s'agit d'un tout nouvel outil ayant pour but de promouvoir la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère. Il salue la présence de M. E. Dayer, chef de ce projet et coordinateur régional de cette nouvelle association intercommunale.

M. Moser présente à l'écran les objectifs d'Option Gruyère tout en donnant quelques informations.

Option Gruyère confie à la culture, à l'enfance et à la jeunesse un rôle moteur dans les processus d'intégration et d'échanges. La jeune génération est dépositaire du monde de demain ; l'impliquer dans les réflexions de société par une association intercommunale est nécessaire. Option Gruyère est un outil pour la planification régionale et la création de réseaux.

Option Gruyère a également pour objectif d'harmoniser la politique tarifaire pour les structures d'accueil extrafamilial de jour, harmoniser les conditions de subventionnement et offrir une grille de référence unique.

Option Gruyère entend aussi apporter un soutien aux communes et développer le programme « FriTime ».

M. Moser ajoute qu'Option Gruyère souhaite être un partenaire des sociétés de jeunesse. Le Service de l'enfance et de la jeunesse de la Ville de Bulle accueille plus de 20% de jeunes domiciliés hors du Chef-lieu.

Option Gruyère a pour but encore de promouvoir des projets d'envergure régionale en tissant des liens et en valorisant des synergies et des échanges de compétences.

Concernant le financement, une contribution de Fr. 10.-/habitant est prévue pour la première année. M. Moser rappelle que jusqu'à présent une contribution de Fr. 3.-/habitant était payée pour la salle CO2. Cette salle de spectacle sera désormais englobée dans le budget d'Option Gruyère.

M. Moser conclut sa présentation en indiquant que M. Dayer se tient à disposition pour tout complément d'information.

M. J.-C. Schick indique n'avoir rien compris et demande un résumé.

M. Dayer réexplique les objectifs de cet outil de planification pour la culture, l'enfance et la jeunesse. Il relève l'importance de créer une dynamique et d'impliquer les jeunes dans cette réflexion. La culture est un moyen d'ouverture. La culture occupe autant de monde que le tourisme au niveau Suisse et pour beaucoup l'accès à la culture

commence dès l'école. Ce dynamisme passe en premier par les enfants et ressurgit ensuite sur la société. Il faut encourager ce dynamisme et impliquer les jeunes.

Avec la crise du Covid-19, la culture a démontré qu'elle jouait un rôle social important. Il faut chercher des réseaux pour une planification plus large. Il faut investir dans un programme et faire de la Gruyère un district plus fort au niveau du canton. Le but de l'association est de faire exister la région et de ne pas rester à la traîne dernière Fribourg. La Gruyère est la première région à s'organiser sous cette forme.

M. O. Galster demande quels moyens de communications il est prévu de mettre en place pour approcher ces jeunes.

M. Dayer répond que tous les moyens sont bons. La Fédération cantonale des sociétés de jeunesses a déjà été approchée et il est aussi prévu de rencontrer le Conseil des jeunes. Internet et les réseaux sociaux vont également jouer un rôle important. Le projet « FriTime » sera mis en place par le canton.

Tout reste à inventer.

M. Dayer précise que les statuts ont été préparés en collaboration avec les communes et le canton et qu'ils ont été encore par la suite adaptés à la nouvelle loi sur les finances qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Le Président remercie MM. Moser et Dayer pour leur intervention et passe au vote :

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent les statuts d'Option Gruyère Association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse tels que précisés dans les statuts soumis au vote ce soir de se prononcer à mains levées.

Les statuts d'Option Gruyère Association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse tels que présentés à l'assemblée sont adoptés par 44 voix, 2 avis contraires et 12 abstentions.

Le Président remercie l'assemblée et poursuit avec le point suivant :

5. Approbation de la modification du règlement scolaire de la Commune de Botterens

Le Président cède la parole à M. H. Moser pour les explications.

M. Moser indique qu'il s'agit de la modification d'un seul article du règlement scolaire communal à propos des frais occasionnés par la visite d'un élève d'une autre langue dans un autre cercle scolaire. En effet, suite à une nouvelle ordonnance, l'Autorité cantonale a demandé que le montant admis soit augmenté à Fr. 3000 pour la participation qui peut être refacturée aux parents.

M. S. Guisan demande les conséquences en cas de refus par l'Assemblée communale.

M. H. Moser répond qu'en l'état actuel le règlement en vigueur s'appliquera. Par conséquent la part à charge de la commune serait plus élevée qu'elle ne devrait l'être.

M. O. Galster demande si cela concerne également les établissements privés.

M. H. Moser répond par la négative. Seule l'école obligatoire est concernée. Il ne s'agit pas de cours privés à la demande. Les écoles privées sortent de ce cadre-ci et sont financées entièrement par les parents.

M. S. Guisan demande ce qu'il en est des Fr. 5'000.-.

M. H. Moser répond que cette chose est nouvelle et répond à la demande du canton.

M. M. Raboud demande si des parents de la commune sont actuellement concernés.

M. H. Moser répond que ce n'est pas le cas. Cependant le règlement doit prévoir cette éventualité afin que la commune puisse répercuter ces frais sur les parents.

M. S. Flückiger demande si cet article est aussi valable pour l'école secondaire.

M. H. Moser répond que seule l'école primaire est concernée par ce règlement scolaire communal.

M. O. Galster relève que si une famille allemande arrive elle peut placer son enfant dans une classe alémanique si elle le désire.

M. H. Moser répond par la positive.

M. O. Galster ajoute que dans ce cas l'enfant n'a aucune chance d'apprendre le français.

M. H. Moser rappelle que tout comme nos élèves apprennent l'allemand, les classes alémaniques dispensent des cours de français.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent la modification du règlement scolaire de se prononcer à mains levées.

La modification du règlement scolaire de la Commune de Botterens est adoptée par 52 voix, 2 avis contraires et 4 abstentions.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et poursuit avec le point suivant :

6. Divers

Le Président souhaite remercier la société de jeunesse et l'ensemble des particuliers qui se sont mis à disposition de la population durant cette crise du Coronavirus.

M. O. Risse indique que les travaux de la nouvelle déchetterie intercommunale sont en cours. L'exploitation pourra très probablement débuter en janvier 2021. Des informations à ce sujet seront communiquées en temps opportun.

Concernant le dossier de la gravière de Champ Vuarin, le Président informe les citoyennes et citoyens qu'un avenant à la convention de 1993 a été signé le 20 janvier 2020 entre le Conseil communal et l'entreprise Grisoni-Zaugg SA. Dans l'intérêt communal, une augmentation du montant qui sera dû à la commune pour les matériaux exploitables a été négociée, soit de Fr. 4,50 à Fr. 5,00 par m3. En sus, un montant de Fr. 1.50/m3 mis en décharge sur la globalité du gisement exploité sera exclusivement payé à la commune.

Finalement, le Président indique que l'exécutif communal n'entrera plus en discussions jusqu'au terme des différentes procédures en cours. En effet, une enquête judiciaire pour intimidations, une procédure menée par des avocats et une procédure de mise à l'enquête sont en cours. Durant cette mise à l'enquête, chacun est libre de s'exprimer. Le Service des constructions et de l'aménagement du territoire SeCA se déterminera sur les aspects techniques du dossier.

En tant que premier Citoyen, le Président lance un appel au calme et au respect mutuel. Il souhaite que la sérénité d'antan soit retrouvée.

M. F. Ruffieux demande si le budget 2020 a été révisé en raison de l'épidémie de Covid-19.

Le Président répond que ce n'est pas le cas.

Le caissier ajoute que jusqu'à présent le montant perçu pour les impôts sur les personnes physiques est supérieur à 2019. Dans tous les cas, on ne peut pas pour le moment anticiper les conséquences. En revanche, le budget 2021 sera établi sur la base des indications que nous communiquera le Service cantonal des contributions.

M. D. Hager demande quand est-ce qu'il est prévu de remarquer le passage piéton.

Le Président répond que le nécessaire sera fait et que l'accotement sera élargi. Le passage piéton de l'église sera également remarqué.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 21h17 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune.

La secrétaire

Le Syndic

Gaëlle Murith

Dominique Macheret

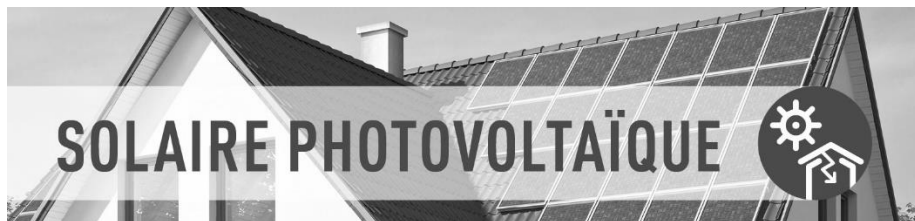
Club de patinage de la Gruyère



Envie de patiner ?

Rejoins le Club de patinage de la Gruyère !
2 leçons-test offertes

Toutes les informations sur www.cpgr.ch



Investissez aujourd'hui dans une installation solaire photovoltaïque ! Gruyère Energie vous propose une solution clé en main !

- *Étude de faisabilité et devis*
- *Installation et mise en service*
- *Maintenance*



Retrouvez toutes nos offres sur :
www.gruyere-energie.ch/photovoltaïque
Contact : T +41 26 919 23 23
office@gruyere-energie.ch



La force d'une région
www.gruyere-energie.ch



Passeport Vacances de la Gruyère

Le comité d'organisation du Passeport Vacances de la Gruyère recherche des particuliers ou des entreprises qui seraient intéressés à organiser et à proposer une activité (créativité, culture, sport, artisanat ...) pour les enfants durant les semaines du 12 au 16 juillet 2021 et/ou du 16 au 20 août 2021. Si vous souhaitez partager votre passion ou votre savoir-faire annoncez-vous directement à passvacgru@gmail.com.





Souvenirs de la crèche vivante 2019
à l'église de Botterens

Merci à la photographe Kylie Flury





Sous l'œil bienveillant de l'Abbé
Claude Deschenaux



Annonces

Privé: Rte Blessonné 10 | 1652 Botterens

SERRURERIE ET FER FORGÉ

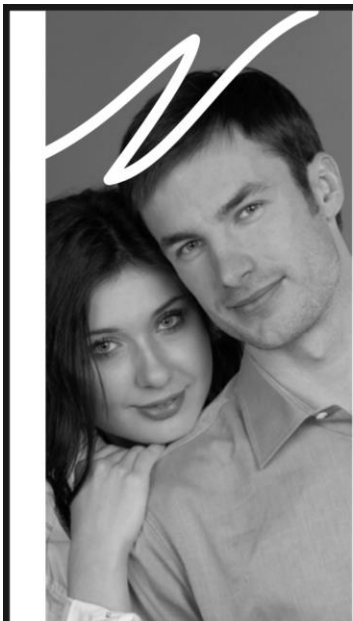
MONNEY N

CONSTRUCTIONS MÉTAL

Barrières | Portails | Escaliers | Portes
Réparation de serrures sur portes bois et métal

Route du Closalet 20
1635 La Tour-de-Trême
nikfab.monney@bluewin.ch

T 026 912 40 62
F 026 913 19 61
N 079 332 40 62



Coiffure Dames et Messieurs

BLANC Noël

Noël Blanc

Ch. du Vany-Blanc 17
1652 Botterens

026 921 21 62
079 394 50 42

Des infos, des réponses pour bien vieillir en Gruyère

Dans le cadre du Concept Senior, les communes gruériennes ont toutes opéré un état des lieux des mesures existantes et inventorié les besoins ressentis par la population des plus de 60 ans. A la suite de cet état des lieux, un plan de mesures (Concept Senior) doit être avalisé par les communes. 3 axes d'action communs à l'ensemble de notre district se dégagent :

- ☞ Prévenir l'isolement et favoriser les liens sociaux
- ☞ Favoriser la mobilité des aînés
- ☞ Améliorer l'information et la communication

C'est ce dernier axe qui a motivé à la création d'une nouvelle brochure qui est le fruit d'un travail collectif. Elle peut être obtenue auprès de l'administration communale ou directement depuis notre site internet www.botterens.ch/vivre/seniors.

Son contenu ? Quelques exemples ...

➡ **Exonération des redevances des réceptions radio/TV**

Si vous êtes résident-e d'un établissement médico-social (EMS), vous êtes exempté-e de l'obligation de déclarer des appareils de réception radio-TV.

Si vous êtes bénéficiaire de prestations complémentaires AVS-AI, vous pouvez également demander l'exonération des redevances de radio et de télévision.

Pour plus d'informations ⇨ Serafe 058 201 31 67

➡ **Aide à l'administration**

Si vous avez besoin de soutien pour remplir des questionnaires ou effectuer toute autre démarche administrative, l'agence AVS de la commune (administration communale) est à votre disposition pour vous aider ou à défaut pour vous aiguiller vers des interlocuteurs compétents.



Chères Aînées, Chers Aînés,

En lieu et place de cette campagne d'affichage, la commission « Seniors » vous concoctait une invitation pour passer un agréable moment en toute convivialité. Malheureusement c'est un projet parmi tant d'autres qui doit être reporté. La reprise n'en sera que plus belle ! En attendant prenons notre mal en patience et restons prudents.

Bien à vous,

Le Conseil communal
et la commission Seniors

Véronique Roch

Professeure en soins infirmiers

Agrée ASCA

079 / 304 96 42

**Traitements
par
thérapie manuelle**

**Douleurs vertébrales
et
articulaires**

- épicondylite
- sciatique
- lumbago
- entorse

Cabinet de santé – Route de Botterens 105 – 1652 Botterens

**L'État vous soutient
dans la rénovation de
votre bien immobilier !**



Le Programme Bâtiments Fribourg

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'énergie SdE
Amt für Energie Afe

www.fr.ch/sde/subventions

Saint-Nicolas

L'année dernière, durant ma visite, j'ai remarqué que les enfants de Botterens et de Villarbeney avaient été très sages. Étant sûr qu'il en a été de même en 2020, c'est avec plaisir que je reviendrai leur rendre visite chez eux le samedi



5 décembre prochain

Étant très occupé, comme chaque année, à cette période, j'ai à nouveau chargé la société de Jeunesse de planifier ma venue à Botterens et à Villarbeney.

Pour leur faciliter la tâche, merci aux parents de prendre contact avec Émile Raboud au **079/415.75.84** ou via un mail à **raboudemile@gmail.com** jusqu'au dimanche 29 novembre.

Saint-Nicolas

Durant cette année spéciale, St-Nicolas va quand même faire sa tournée et se réjouit de revoir les enfants en tenant compte des conditions particulières liées au coronavirus (distance $\simeq 2\text{m}$, désinfection).

Bien évidemment, si les conditions ne le permettent plus d'ici-là, la tournée sera annulée.

L'Insouciance, société de jeunesse Botterens/Villarbeney

PS pour les parents : quand vous nous envoyez un mail, merci d'indiquer le prénom et l'âge de votre(s) enfant(s) ainsi que ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas, des « bêtises » mémorables, ou des succès qu'ils ont fait pendant l'année.



Elevage caprin et Fromagerie artisanale bio

Famille Christine Ruffieux-Gremaud

Fin du Chêne 39 - 1652 BOTTERENS

026 921 14 22

fermedelafinduchene.jimdo.com



- Vente directe à la ferme de 7h30 à 10h30 (dimanche 10h) et de 16h30 à 18h15
- Traite ouverte aux visiteurs tous les jours de 17h à 18h de février à octobre
- Visites guidées sur réservation
- Sur le trajet du tour du lac de la Gruyère



Nous vous assurons.
Avec rapidité, fiabilité et
professionnalisme.

Julien Aeschlimann, Conseiller en assurances
M 079 671 17 82, julien.aeschlimann@mobiliere.ch

Agence générale de Bulle
Jacques Yerly

Chemin de Folliéran 23
1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

Remplacement des bancs

Le Conseil communal est heureux de pouvoir compter sur la précieuse collaboration de la Société de jeunesse de Botterens-Villarbeney et sur le savoir-faire de « ses jeunes » pour le remplacement des bancs de nos villages. Un GRAND MERCI à toutes et tous !





Photo C. Bourgois
Désalpe 19.09.2020